

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 30 (1904)  
**Heft:** 18

**Artikel:** Monument commémoratif de la fondation de l'Union postale universelle  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-24145>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

se trouve donc de beaucoup inférieure à celle des huiles minérales ; l'alcool dénaturé est, sous ce rapport, moins avantageux que l'alcool absolu.

Afin d'augmenter la puissance calorifique de l'alcool, on a cherché à le mélanger avec un corps riche en carbone ; on est arrivé ainsi aux alcools dits carburés, dont la composition était jadis tenue plus ou moins secrète et auxquels on donnait divers noms ; il y a la stelline, l'automobile, le motonaphta, etc. Le corps employé est généralement la benzine extraite du goudron de houille, et le mélange par moitié en volumes donne l'alcool carburé dit 50 %, employé surtout en France ; sa puissance calorifique serait d'environ 6400 à 6500 calories.

En Allemagne, où l'alcool est meilleur marché, on utilise des mélanges moins riches en benzine ; on recourt souvent à un alcool carburé à 20 %, auquel correspondent 5500 calories par litre.

Prenons pour base les nombres consignés ci-dessous, nous trouverons que, pour produire un même nombre de calories, les volumes des combustibles employés seront dans les rapports suivants :

$$\begin{aligned} \text{alcool dénaturé} &= \frac{8000}{4900} = 1,63 \\ \text{pétrole} & \\ \hline \text{alcool carburé } 50\% &= \frac{8000}{6400} = 1,25 \\ \text{pétrole} & \\ \hline \text{alcool dénaturé} &= \frac{7700}{4900} = 1,57 \\ \text{benzine} & \end{aligned}$$

On voit par là qu'on peut s'attendre à dépenser, avec l'alcool dénaturé, un volume au moins 1,6 fois aussi grand que celui du pétrole ; mais, en étudiant les résultats obtenus pratiquement, nous constatons que, grâce au rendement, la situation de l'alcool dénaturé ou carburé est toutefois nettement plus avantageuse que ne l'indiquaient ces rapports.

*(A suivre).*

## Monument commémoratif de la fondation de l'Union postale universelle<sup>1</sup>.

Le 4 juillet 1900, le Congrès postal de Berne décidait de commémorer la fondation de l'Union postale universelle par un monument qui serait érigé à Berne, et chargeait le Conseil fédéral suisse de pourvoir à l'exécution de cette décision. Un concours international fut ouvert du 1<sup>er</sup> octobre 1902 au 15 septembre 1903 et eut pour résultat la présentation de 120 projets. Cette collection de travaux, où toutes les écoles étaient représentées, constituait une illustration des plus complètes de l'histoire de la sculpture monumentale pendant ces dernières années.

Le jury fut unanime à reconnaître qu'aucun des projets primés ne répondait entièrement aux conditions du programme. Si quelques-uns d'entre eux s'imposaient par une réelle majesté des lignes et par un certain équilibre dans

<sup>1</sup> Voir N° du 10 août 1904, page 304.

l'ensemble, on n'y trouvait toutefois pas suffisamment exprimée l'idée qu'il s'agissait de représenter ; d'autres, assez satisfaisants au point de vue allégorique, laissaient à désirer sous le rapport de la composition ornementale.

Sur la proposition du jury, le Conseil fédéral ouvrit un second concours, restreint à ceux des concurrents qui avaient été primés au premier. C'étaient MM. R. de St-Marceaux, à Paris ; E. Hundrieser, à Charlottenbourg ; G. Morin, à Berlin ; E. Dubois et R. Patouillard, à Paris ; G. Chiattoni, à Lugano ; I. Taschner, à Breslau, et A. Heer, à Munich.

Le programme laissait aux artistes la liberté de modifier leur première esquisse ; ils devaient présenter une maquette à l'échelle du  $1/10$  de la grandeur d'exécution et n'adopter pour le monument que des matériaux présentant toutes garanties de résistance (la pierre savonnière, le bronze galvanoplastique et la molasse, par exemple, n'étaient pas considérés comme suffisants).

Une indemnité de 1500 fr. était garantie aux participants à ce concours, dont le terme fut fixé au 1<sup>er</sup> août 1904. Nous reproduisons ci-dessous le rapport du jury :

### RAPPORT DU JURY

Le jury désigné par le Conseil fédéral de la Confédération suisse pour juger les projets présentés au concours international ouvert pour l'érection d'un monument commémoratif de la fondation de l'Union postale universelle s'est réuni à Berne le 8 août 1904, sous la présidence de M. le Professeur Bluntschli.

Tous les artistes primés lors de la seconde réunion avaient envoyé des projets.

Le choix du jury s'est arrêté sur la maquette ayant pour devise « Autour du monde », dont l'auteur est M. René de St-Marceaux, statuaire, à Paris.

Il a reconnu en elle une œuvre de grand talent, qui frappe par son originalité et l'heureux équilibre de ses proportions. C'est une œuvre vivante, à la fois audacieuse et pondérée. Elle lui paraît aussi représenter, d'une façon heureuse et sans tomber dans la banalité, l'institution qu'il s'agit de glorifier.

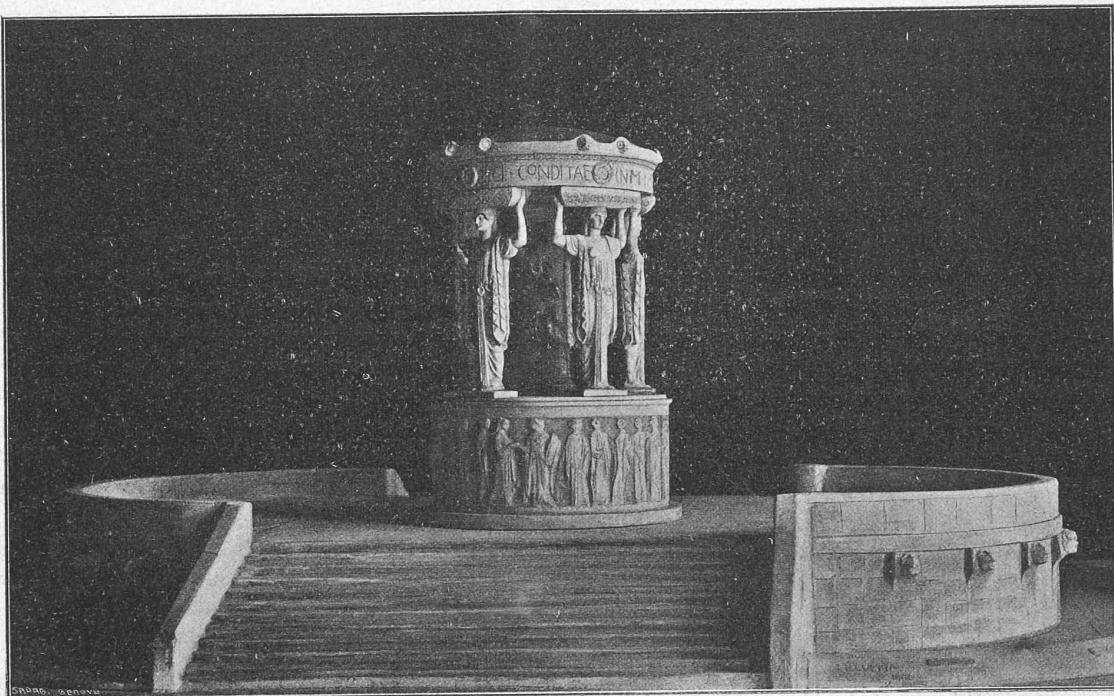
Les matériaux prévus donnent également toute satisfaction au jury. Celui-ci ne verrait même aucun inconvénient à ce que l'artiste employât, pour la figure représentant la ville de Berne, la même pierre que pour le reste du monument (d'après le devis, cette statue doit être en bronze).

Le jury propose l'exécution du projet de M. René de St-Marceaux.

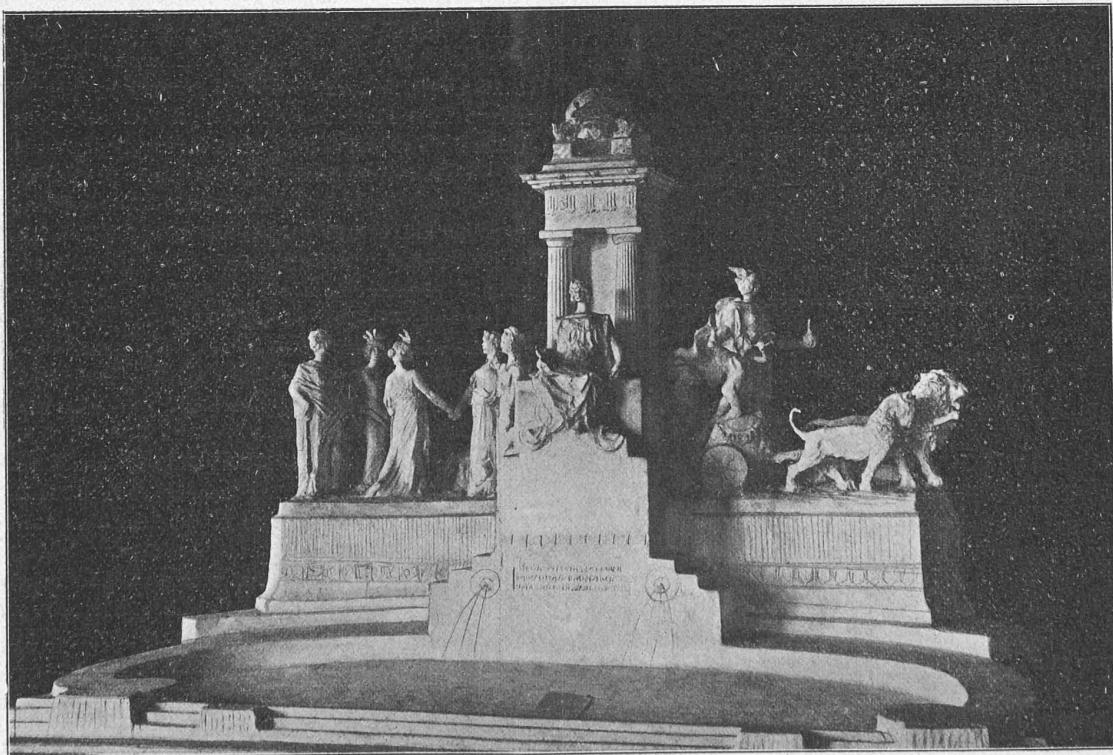
Fait à Berne, le 8 août 1904.

Le Conseil fédéral a adopté le 13 août les propositions du jury et chargé M. R. de St-Marceaux de l'exécution de son projet.

M. R. de St-Marceaux n'a pas modifié son projet précédent, dans sa conception générale tout au moins. Au-dessus d'un massif de rocher qui forme piédestal, le globe terrestre tourné, au milieu de nuages, et entraîne autour de son équateur, dans une ronde pleine de mouvement et de grâce, cinq femmes qui se tendent la main et symbolisent les cinq continents. Plus bas, une femme à l'attitude noble est assise au pied du rocher et s'appuie sur un bouclier aux armes de Berne. Cette figure, toute de majesté et

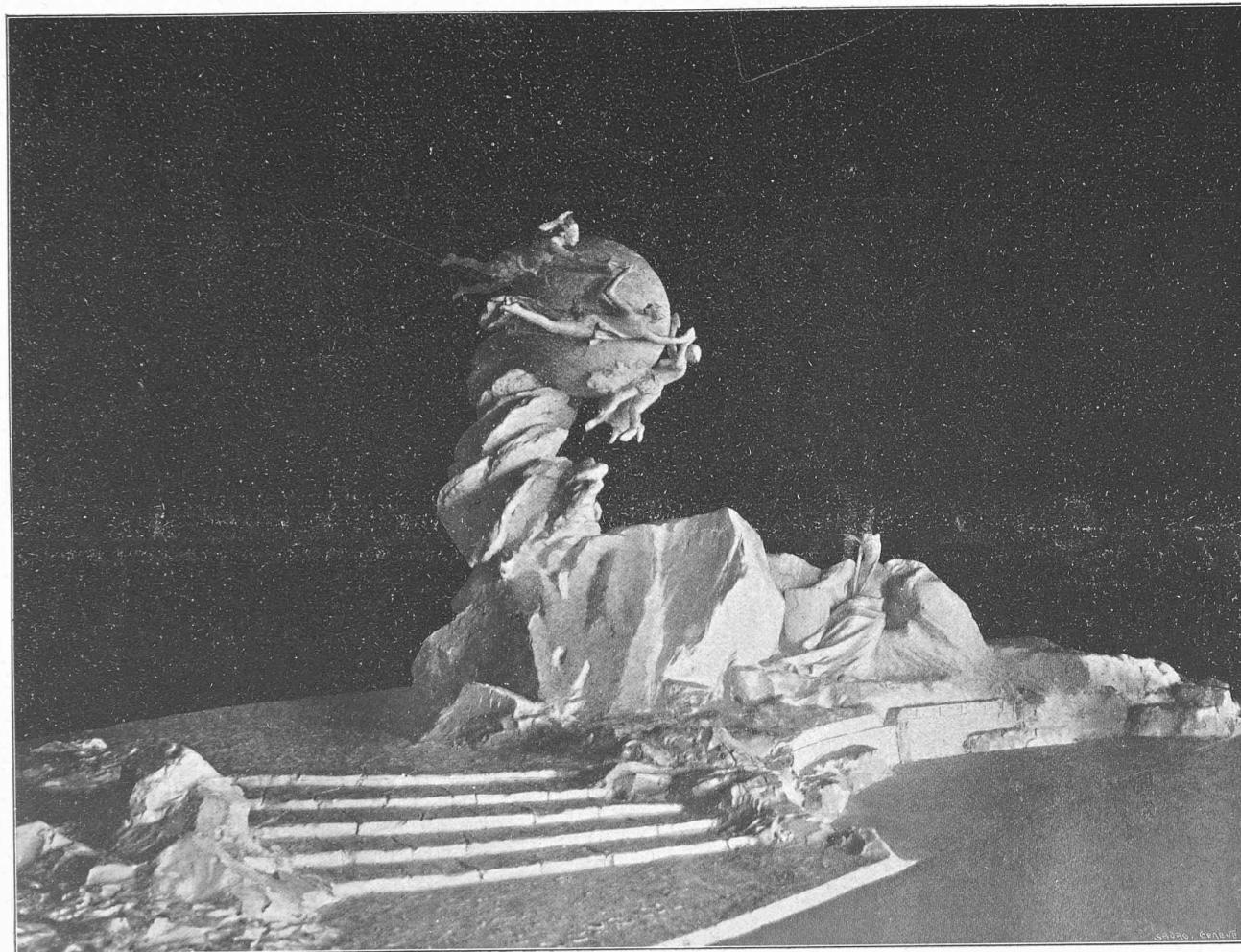


■ Projet de MM. A. HEER, de Munich, et I. TASCHNER, professeur, à Breslau.



Projet de M. GIUSEPPE CHIATTONE, sculpteur, à Lugano.

CONCOURS POUR LE MONUMENT COMMÉMORATIF DE LA FONDATION DE L'UNION POSTALE UNIVERSELLE,  
A BERNE



Projet de M. RENÉ DE ST-MARCEAUX, statuaire, à Paris (adopté pour l'exécution).

CONCOURS POUR LE MONUMENT COMMÉMORATIF DE LA FONDATION DE L'UNION POSTALE UNIVERSELLE,  
A BERNE

Seite / page

leer / vide /  
blank



Projet de M. G. MORIN, sculpteur,  
à Berlin.



Projet de MM. E. DUBOIS et R. PATOUILLARD,  
sculpteurs, à Paris.



Projet de M. E. HUNDRIESER, professeur,  
à Charlottenbourg.

CONCOURS POUR LE MONUMENT COMMÉMORATIF DE LA FONDATION DE L'UNION POSTALE UNIVERSELLE,  
A BERNE

Seite / page

leer / vide /  
blank

d'énergie, fait un heureux contraste avec le groupe supérieur ; elle n'existe pas dans le premier projet de l'auteur.

M. de St-Marceaux propose en outre de réunir la Steinhauerplatz et la promenade des Petits Remparts, qui se touchent, afin que l'on puisse aménager autour du monument de vastes pelouses et des bosquets. La Steinhauerplatz et la promenade des Petits Remparts appartiennent l'une et l'autre à la ville de Berne.

MM. Hundrieser, Dubois et Patouillard, ainsi que M. Chiattoni, n'ont fait à leur projet original que des modifications de détail. Par contre, MM. Heer et Taschner ont complètement abandonné leur premier parti, d'aspect plutôt lourd ; celui-ci comportait un globe, entouré aussi de cinq figures allégoriques et supporté par un socle massif.

Le nouveau projet de M. Morin est une simple variante du premier, où le socle était formé de quatre atlantes enchaînés dos à dos et soutenant sur leurs épaules le globe terrestre et le génie de la civilisation.

## Divers.

### Plan d'extension de Lausanne.

*Rapport de la Commission d'art public de Lausanne (Extrait).*

La Commission d'art public de Lausanne, qui est composée de délégués de plusieurs sociétés vaudoises et lausannoises, de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes entre autres, et qui a pour mission de veiller au maintien du caractère artistique et pittoresque de la ville, s'est préoccupée des conséquences que pourrait avoir l'adoption du plan d'extension, tel qu'il est présenté par la Municipalité au Conseil communal ; elle a chargé une sous-commission d'examiner ce projet et de formuler ses observations dans un rapport présenté à la Municipalité. Faisaient partie de cette sous-commission : MM. Ammann, président de la Société de développement de Lausanne, Meyer, Mellet, Th. van Muyden et Wirz, architectes.

Leur rapport, qui a été adopté par la Commission, présente, non une critique détaillée du plan ou des propositions précises, mais un préavis sous forme d'appréciation générale ; il examine les questions de principe, en se basant sur les idées modernes en matière de plan d'extension des villes et en particulier sur l'ouvrage aujourd'hui classique de M. Camillo Sitte « L'art de bâtir les villes<sup>1</sup> ».

Il n'est pas hors de propos de résumer ici cette étude, qui, par son actualité et les idées générales qu'elle renferme, intéresse à la fois la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes et tous ceux qui s'occupent du problème de l'extension des villes.

La Commission pense que le plan d'extension actuel aurait pour conséquence d'enlaidir la ville en la faisant rentrer dans le cadre banal des cités américaines. Elle résume ses principaux griefs et motive son opposition en ces termes :

1<sup>o</sup> Le plan actuel prévoit beaucoup trop de voies nouvelles en général, et trop de voies parallèles ou se coupant à angle droit ;

<sup>1</sup> Voir N° du 25 février 1903, page 64.

2<sup>o</sup> Plusieurs des voies proposées, au lieu de converger vers un centre dans la ville, semblent au contraire vouloir l'éviter ;

3<sup>o</sup> Beaucoup d'anciens chemins ont été rectifiées sans raison ; l'on aurait pu se borner à les relargir sans en modifier le tracé ;

4<sup>o</sup> En plusieurs endroits, les tracés proposés ne tiennent pas suffisamment compte des différences de niveau ;

5<sup>o</sup> Dans les dispositions prises on n'en trouve aucune qui accuse franchement une préoccupation esthétique.

En ce qui concerne la création de voies nouvelles, la Commission constate qu'on est allé beaucoup trop loin et que l'on pourrait sans inconvénients supprimer une bonne moitié des voies projetées. Elle estime que la chose essentielle est de prévoir, tout d'abord, de grandes artères, en tenant compte, autant que possible, des voies existantes. Quant à la division subséquente du terrain, elle peut être abandonnée à l'initiative privée, sous le contrôle d'une Commission spéciale.

Les voies projetées se coupent presque toutes à angle droit, formant ainsi un quadrillage de l'aspect le plus fâcheux. On voit clairement que ces divisions résultent de l'application d'un système préconçu, et que ce n'est que lorsque la topographie du terrain s'y opposait absolument que l'on a ébauché, à regret, une tentative de ligne courbe.

Il est intéressant de citer, sur ce point spécial, l'opinion de M. Bouvard, architecte, directeur général des embellissements de Paris :

« J'ai horreur, dit ce spécialiste, de la ligne droite, des rues tirées au cordeau et des blocs à l'américaine. Ces avenues, qui se coupent d'une façon trop uniforme, trop géométrique, donnent une impression de monotonie fastidieuse. Si la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre, ce n'en est pas le plus amusant. Elle convient aux gens pressés ; mais on ne passe pas sa vie à se hâter, sans rien regarder. »

« Le boulevard idéal devrait avoir un profil varié, il serait coupé par des îlots et des redans de verdure, de façon à interrompre sa monotonie. Il faut multiplier les squares aux intersections ; les artères sont les poumons d'une ville. »

Voici, sur cette même question, l'opinion de M. Sitte :

« Les voies droites sont aujourd'hui nécessaires, elles sont souvent d'un effet très grandiose. Ce que nous condamnons, c'est leur emploi *machinal, de parti-pris*, sans s'inquiéter de la configuration du terrain ni d'autres circonstances locales. Si la ligne ondulée est plus pittoresque, la ligne droite est plus monumentale, mais nous ne pouvons pas vivre de monumentalité seulement, et il serait à désirer que les constructeurs n'abusent pas plus de l'une que de l'autre, mais sachent s'en servir à propos. »

Le redressement systématique des anciens chemins a pour conséquence forcée de détruire une série de constructions typiques qui contribuent, pour beaucoup, à sauvegarder le caractère original de Lausanne.

On ne comprend guère l'utilité des cinq voies parallèles qui sillonnent les plaines de Cour et qui, toutes, semblent vouloir éviter la ville. Un habitant des bords du lac, demeurant à l'extrême limite de ce terrain, voulant se rendre à la gare de Lausanne, par exemple, aura le choix entre six avenues transversales, toutes parallèles, pour se diriger ensuite, à angle droit, sur la gare. Nous ne parlons pas de la pente de ces chemins, qui devrait certainement faire l'objet d'une nouvelle étude.